

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2577 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : MARYY Mohamed

Date de naissance : le 09-05-52

Adresse : 44555elle A 79347

Tél. : 0522.906797 Total des frais engagés : 999,20 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 18 OCT. 2023

Nom et prénom du malade : MARYY

Lien de parenté : Dr. BETTACHE Achraf, Généraliste, Bd Oued Soufia, Casablanca, 06 45 55 06 54

Nature de la maladie : Synd. de la maladie

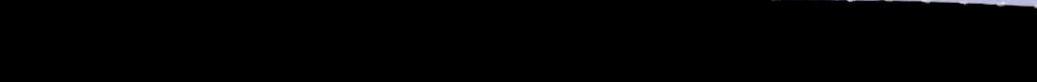
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 18 OCT. 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/08/2023	Ca		200,00	
08/08/2023			0,00	
12/08/2023				Mr. BETTACHE Alain Médecine Générale 10 rue de la Plaine 94065 Paris Cedex 13 Téléphone : 01 45 55 06 54

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE SELMI, route SIDI BOUZID 756, Boulevard Oued ZAHIA Tél: 05 22 90 50 06 - Casablanca www.pharmacie-selmi.com	8/8/23	299,20

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

## Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. BETTACHE ACHRAF

Médecine Générale

Lauréat de la Faculté de Médecine  
et de Pharmacie de Casablanca



الدكتور بطاش أشرف

الطب العام

خريج كلية الطب والصيدلة  
بالدار البيضاء

Dr. BETTACHE ACHRAF  
Médecine Générale  
Bd Oued Tassaout Rue 80 N°36  
Casablanca, le : 06/05/2006  
Tel: 05 22 90 50 06 - Casablanca  
Fax: 06 45 55 06 54

ORDONNANCE

0870872623

Fishamed

147,60 x 3

80,70 x 3

55,10

30,50 x 2

299,60

Flutial 10 n°3

147

oxygel 20 n°3

147

oreopropolis 5

7M x 6

Ange sup n°2

mos 1g

PHARMACIE BATAHEDDINE  
SELIMIA SOUNI  
756, Boulevard Oued Sbaou  
Tél: 05 22 90 50 06 - Casablanca

Dr. BETTACHE Achraf  
Médecine Générale  
Bd Oued Tassaout Rue 80 N°36  
Casablanca  
Tel: 05 22 90 50 06 54

LOT 221829 2

EXP 05 2026

PPV 80 10

LOT : 2177  
UT AV : 08 - 25  
P.P.V : 30 DH 50

PPV: 147 DH 60

LOT 230300 2

EXP 12 2026

PPV 80 10

LOT : 3054  
UT-AV: 09 - 24  
P.P.V: 30 DH50

PPV: 147 DH 60

LOT 221829 2

EXP 05 2026

PPV 80 10

LOT: 345  
PER: 02/2025  
PPC: 55,10 DHS

**PROPOL**

**BUCCO-GINGIVAL**

PPV: 147 DH 60